



Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie

Croissance partagée et développement responsable : les conditions du monde et de l'espace francophone

Relevé de décisions de la 36^e session ministérielle

Cotonou (BENIN), les 20 et 21 avril 2017

RELEVÉ DE DÉCISIONS**36^e session ministérielle de la CONFESJES**
Cotonou (Bénin), les 20 et 21 avril 2017**Décision n°1/CONFESJES/C36-2017 : La Conférence élit le bureau ainsi composé pour un mandat de deux ans**

Président :	- Bénin
Premier Vice Président :	- Maroc
Deuxième Vice Président :	- République Démocratique du Congo
Rapporteur :	- Cameroun
Membres :	- Canada/Nouveau-Brunswick, - Canada/Québec, - France, - Fédération Wallonie-Bruxelles, - Togo, - Burkina Faso, - Djibouti, - Haïti, - Tunisie.

Décision n°2/CONFESJES/C36-2017 : Rapport d'activités :

La Conférence adopte le rapport d'activités 2016 présenté par le Secrétaire général et apprécie la qualité du travail fourni au cours de cette année.

Décision n°3/CONFESJES/C36-2017 : Rapport des Commissaires aux comptes :

La Conférence adopte le rapport des commissaires aux comptes et donne mandat au Secrétaire général de mettre en œuvre les recommandations stipulées ainsi qu'il suit :

1. Afin de mieux justifier les déboursés en numéraire, il est requis d'inclure aux documents justificatifs, selon le cas, facture ou photocopie de document d'identité.

Recommandations nouvelles pour 2017 :

2. Introduire dans les Règles financières et comptables des Textes Fondamentaux une disposition autorisant le Secrétaire général, dans l'attente de l'arrêté du budget des programmes et sous certaines limites à définir, à engager les dépenses relatives à l'achèvement de projets engagés au cours de l'exercice précédent et à la réalisation des projets les plus urgents du nouvel exercice.
3. Produire, annuellement, un inventaire physique des immobilisations et procéder à la vente ou à la mise au rebut des biens obsolètes ou que l'on ne désire pas conserver selon les modalités établies aux articles 42 et suivants des Règles Financières et Comptables des Textes Fondamentaux.

4. Solder les frais avancés au personnel et les caisses d'avance sans tarder après la tenue des événements, conformément au Manuel des procédures administratives, financières et comptables
5. Accorder le quitus à M. Bouramah ALI HAROUNA, Secrétaire général de la CONFESJES entrant, au titre de la gestion de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Décision n°4/CONFESJES/C36-2017 : Quitus au Secrétaire général :

La Conférence donne quitus au Secrétaire général pour sa gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et l'invite à poursuivre ses efforts visant à une meilleure gestion des ressources mises à disposition et à mettre en œuvre les recommandations des Commissaires aux comptes.

Décision n°5/CONFESJES/C36-2017 : Compte rendu financier :

La Conférence adopte le compte rendu financier 2016 présenté par le Secrétariat général.

Face à la persistance d'un stock d'arriérés de cotisations et de contributions d'un groupe constant de pays, qui entache la présentation des comptes, elle mandate le Président en exercice et le Secrétaire Général d'examiner, avec les pays concernés, une possibilité d'apurement en tenant compte des engagements qu'ils auront souscrits et, le cas échéant, de leur situation socio politique, en toute confidentialité.

Décision n°6/CONFESJES/C36-2017 : Annonce des contributions au Fonds Commun :

Les annonces de contribution suivantes ont été faites en séance et devront faire l'objet d'une confirmation écrite adressée au Secrétariat général :

Canada/Québec	: 105 000 dollars canadiens ;
France	: 304 000 000 FCFA ;
Fédération Wallonie-Bruxelles	: 175 000 000 FCFA ;
République Démocratique du Congo	: 5 000 000 FCFA.

Décision n°7/CONFESJES/C36-2017 : Budget de fonctionnement :

La Conférence adopte le budget de fonctionnement 2017 du Secrétariat général, selon rectificatif opéré au cours de la réunion de la CAF, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 275 442 402 FCFA, soit un budget égal à celui de 2016 (croissance zéro) ; Cf. document budgétaire 2017 joint en annexe.

Elle salue les efforts consentis dans la rationalisation de la gestion qui a permis d'optimiser les ressources et de renforcer les interventions en faveur des cibles.

Décision n°8/CONFESJES/C36-2017 : Actualisation des textes fondamentaux :

La Conférence adopte :

- Les Statuts de la CONFESJES
- Les Règles financières et comptables
- Le Statut du Personnel de la CONFESJES
- Le Règlement intérieur de la CONFESJES

La Conférence apprécie la qualité du processus de négociation autour de l'actualisation des textes et invite le Bureau et le Secrétaire général à en assurer la vulgarisation auprès de tous les acteurs et les partenaires et à veiller à leur application.

Décision n°9/CONFÉJES/C36-2017 : Hausse des cotisations et contributions des Etats et gouvernements du Sud :

La Conférence fixe, à compter du 1^{er} janvier 2018, la grille des obligations financières annuelles des Etats et gouvernements membres du Sud, ainsi qu'il suit :

- Cotisation statutaire obligatoire : 4 000 000 FCFA
- Contribution d'éligibilité aux Programmes :
 - ✓ Jeunesse : 3 000 000 FCFA dont 60 % pour le PPEJ
 - ✓ EPS/Sport : 2 000 000 FCFA
 - ✓ Formation des cadres de Jeunesse, de Sport et de Loisir : 1 000 000 FCFA

La Conférence invite le Bureau et le Secrétaire général à prendre un acte répertoriant ces différentes charges et à le diffuser le plus largement en vue de faciliter les opérations financières au niveau des Etats et gouvernements membres.

La Conférence invite les Ministres à informer leurs gouvernements de ces nouvelles dispositions et de leur date d'entrée en vigueur ainsi que des effets sur l'éligibilité aux services et aux programmes de l'organisation.

Décision n°10/CONFÉJES/C36-2017 : Programmation 2017 :

La Conférence adopte la programmation 2017 et félicite le Secrétaire général pour la cohérence et le réalisme qui sous-tendent les différentes articulations financières et techniques.

Elle lui donne mandat de procéder, en collaboration avec le Bureau, aux adaptations nécessaires en fonction de l'enveloppe financière disponible et de mettre en œuvre les stratégies appropriées permettant de mobiliser les financements nécessaires à la réalisation de différentes composantes.

Décision n°11/CONFÉJES/C36-2017 : Budget d'investissement et d'équipements

La Conférence adopte le budget d'équipement et d'investissement 2017 présenté par le Secrétariat général pour un montant de 31 742 969 FCFA qui sera financé sur les revenus de placement des réserves.

Elle salue le sens de l'ingénierie financière qui a permis de générer et de mobiliser ces ressources extraordinaires.

Décision n°12/CONFÉJES/C36-2017 : Formation des cadres :

La Conférence apprécie les performances académiques réalisées en 2016 au sein du Comité technique spécialisé en Sciences et Techniques des activités physiques et sportives Jeunesse et Loisir (STAPS JL) et encourage les enseignants et chercheurs qui ont été promus.

En vue d'optimiser la coopération avec le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) et la Fédération Internationale de l'Education Physique (FIEP), elle invite le Bureau et le Secrétaire général à procéder à une évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Praia (+ 10), à redonner vie aux Instituts à vocation régionale (Yaoundé, Abidjan et Brazzaville par la création des écoles doctorales et aux Jeux des Instituts en vue des olympiades sportives et artistiques CAMES/CONFÉJES.

Décision n°13/CONFESJES/C36-2017 : Participation des femmes et des jeunes filles aux activités de jeunesse, de sport et de loisir :

La Conférence salue la décision prise par le 16^{ème} Sommet de la Francophonie de se doter d'une stratégie et de créer une entité permanente pour la promotion de l'égalité Femme-Homme, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles.

Elle invite le Bureau et le Secrétaire général à contribuer au développement de ce processus ainsi qu'à la préparation de la Conférence des Femmes de la Francophonie sur la base des acquis et de l'expérience en matière de mobilisation des ressources féminines dans les activités de jeunesse, de sport et de loisir à travers le Groupe de Travail Consultatif Femmes (GTCF) de la CONFESJES.

Décision n°14/CONFESJES/C36-2017 : Jeux de la Francophonie :

La Conférence a pris note de l'état des travaux préparatoires des 8^{ème} Jeux de la Francophonie, prévus à Abidjan (République de Côte d'Ivoire).

Elle invite le Bureau et le Secrétaire général à poursuivre leur action de facilitation à la participation qualitative la plus large des jeunes et des sportifs et à consolider le modèle d'accompagnement des lauréats vers les prochaines échéances, notamment, l'édition de 2021 au Nouveau-Brunswick (Villes de DIEPPE et de Moncton).

Décision n°15/CONFESJES/C36-2017 : Revue à mi-parcours de la programmation quadriennale

La Conférence a pris connaissance des données fournies par une auto évaluation menée par le Secrétariat général en prélude à la revue à mi-parcours de la programmation quadriennale 2015-2018.

Elle autorise le Secrétariat général à procéder à cet exercice à partir du 01 juin 2017 et l'engage à communiquer les résultats aux Etats et Gouvernements Membres au plus tard le 15 octobre 2017 afin de permettre à la 13^{ème} Réunion du Bureau de procéder aux réorientations en appelant les résultats mis en évidence.

Décision n°16/CONFESJES/C36-2017 : Participation des jeunes francophones au développement

La Conférence prend acte de la volonté des jeunes francophones de promouvoir une *société durable, prospère et équitable*, exprimée à travers leur déclaration devant le 16^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernements, tenu à Antananarivo (Madagascar).

Elle engage le Bureau et le Secrétaire général à poursuivre le soutien à la participation effective et responsable des jeunes à travers les plateformes nationales des jeunes (ou Conseil national des jeunes) en tant qu'interlocuteurs des pouvoirs publics au sein des Etats et gouvernements.

Décision n°17/CONFESJES/C36-2017 : Projet de développement de l'expertise en matière de politiques publiques de jeunesse dans l'espace francophone

La Conférence salue la pertinence du projet de développement de l'expertise en matière de politiques publiques de jeunesse des pays membres de la Francophonie.

Elle engage le Bureau et le Secrétaire général à mobiliser les ressources humaines et techniques de l'organisation pour contribuer à la réussite du projet dans le respect des mandats des parties prenantes et recommande la poursuite de la collaboration de la CONFESJES dans le pilotage et la mise en œuvre des actions retenues.

Décision n°18/CONFESJES/C36-2017 : Amélioration de la gouvernance sectorielle

La Conférence constate la convergence entre les objectifs du programme d'appui à l'amélioration de la gouvernance sectorielle inscrite dans la programmation quadriennale avec les besoins des Etats et gouvernements mis en évidence par la pré-enquête réalisée par le projet de développement de l'expertise en matière de politiques publiques dans l'espace francophone.

La Conférence donne mandat au Bureau et au Secrétaire général de proposer aux partenaires, une articulation entre les deux dispositifs en vue de réduire les risques de duplication et pour une plus grande efficacité dans la coopération avec les pays bénéficiaires.

Décision n°19/CONFESJES/C36-2017 : Coopération francophone

La conférence se félicite de la participation active de la jeunesse francophone au 16^{ème} sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement et salue la volonté exprimée d'instaurer une démarche concertée et intégrée en faveur des femmes et des jeunes pour la croissance et la stabilité dans l'espace francophone.

Elle invite le Bureau et le Secrétaire général à mobiliser les ressources techniques et humaines pour contribuer à cette dynamique sur la base du mandat de l'organisation.

Décision n°20/CONFESJES/C36-2017 : Collaboration OIF/CONFESJES

La Conférence a entendu le message de Madame la Secrétaire générale, transmis par son Représentant, le Directeur de l'Education et de la Jeunesse de l'OIF.

Constatant les fortes convergences autour du pôle de coopération centré sur la promotion sociale et économique des Jeunes et tenant compte des principes de synergie en partage, la Conférence recommande le renforcement des synergies autour des projets communs pour une plus grande efficacité dans les interventions en faveur des jeunes et des sportifs francophones.

Décision n° 21/CONFESJES/C36-2017 : Nomination du Secrétaire général

La Conférence décide de nommer Monsieur Bouramah ALI HAROUNA (Niger), pour un second mandat de quatre (4) ans à compter du 1^{er} septembre 2017 et le félicite pour ses qualités humaines et professionnelles qui ont permis à l'organisation d'accroître son rayonnement et l'efficacité de ses programmes.

Décision n°22/CONFESJES/C36-2017 : Nominations de Directeurs et de Directeurs adjoints au Secrétariat général

La Conférence décide de nommer :

- à compter du 1^{er} novembre 2016 : Madame Christine Gabrielle METI Epse ZE (Cameroun), aux fonctions de Directrice Adjointe des Affaires administratives et financières pour un premier mandat de trois (3) ans, renouvelable une fois.
- à compter du 1^{er} septembre 2017 :
 - ✓ M. Modibo TRAORE (Mali) au poste de Directeur des Programmes Jeunesse, pour un premier mandat de trois (3) ans, renouvelable une fois ;
 - ✓ M. Alexandre YOUGBARE (Burkina Faso) au poste de Directeur des Programmes EPS/Sport, pour un second mandat de trois (3) ans ;
 - ✓ Madame Fatoumata SYLLA (Seychelles) au poste de Directeur Adjoint des Programmes Jeunesse, pour un premier mandat de trois (3) ans, renouvelable une fois ;
 - ✓ Madame ETAME-THOBI Louissette Renée (Cameroun) au poste de Directeur Adjoint des Programmes EPS/Sport, pour un premier mandat de trois (3) ans, renouvelable une fois.

Décision n°23/CONFJES/C36-2017 : Fin de mandat

- M. Ciré LO (Sénégal), Conseiller Technique Jeunesse a cessé service le 31 août 2016 pour fin de mandat ;
- M. Macodé NDIAYE (Sénégal), Directeur des Programmes Jeunesse doit cesser service le 31 août 2017, pour fin de mandat ;
- M. Thierry Guiro GNACHOUE (Côte d'Ivoire), Directeur Adjoint des Programmes EPS/Sport doit cesser service le 31 août 2017, pour fin de mandat.

Décision n°24/CONFJES/C36-2017 : Sélection des Conseillers Techniques :

Prenant en compte la hausse de cotisations et contributions des Etats et gouvernements membres du Sud, à compter du 1^{er} janvier 2018, la Conférence invite le Secrétaire général à procéder à une sélection pour le poste de conseiller technique pour une nomination à compter du 1^{er} septembre 2017 et à maintenir le contrat du Conseiller actuel jusqu'à cette date.

Pour le reste de l'année 2017, les indemnités liées à ce poste seront prélevées sur les réserves de l'organisation.

Décision n°25/CONFJES/C36-2017 : Soutien à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques d'Eté de 2024

La Conférence marque son grand intérêt pour la candidature francophone de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques d'Eté de 2024.

Elle invite le Bureau et le Secrétaire général à mobiliser les ressources techniques et humaines de l'organisation pour contribuer à la promotion de ladite candidature et à son portage par les jeunes et les sportifs francophones.

Décision n°26/CONFESJES/C36-2017 : Programme de formation en gestion des loisirs, sports et tourisme à l'Université de Moncton

La Conférence a pris note du Programme de formation en gestion des loisirs, sports et tourisme, envisagé à l'Université de Moncton en perspective des Jeux de la Francophonie de 2021.

Elle mandate le Bureau et le Secrétaire général à apporter le soutien de l'organisation dans la diffusion de l'information et à poursuivre les discussions avec les dirigeants de l'Université de Moncton.

Décision n°27/CONFESJES/C36-2017 : La double carrière de l'athlète

La Conférence marque son intérêt pour le modèle développé par la Fédération de Wallonie Bruxelles, intitulé « **la Double Carrière de l'Athlète** ».

Elle mandate le Bureau et le Secrétaire général d'explorer, en collaboration avec le gouvernement concerné, les possibilités d'expérimentation du modèle suscité au profit des jeunes du sud.

Décision n°28/CONFESJES/C36-2017 : Jubilé du cinquantenaire de la CONFESJES

La Conférence décide de célébrer le cinquantenaire de l'organisation en 2019 en l'articulant avec la 37^{ème} session ministérielle.

Elle invite le Bureau et le Secrétaire général à soumettre à la 13^{ème} Réunion prévue à Lomé (Togo) en 2018, un plan de préparation et un projet de programme orienté vers la visibilité et la valorisation de l'action de la CONFESJES pour un plus grand rayonnement et une plus grande efficacité face aux défis de la mondialisation.

Décision n°29/CONFESJES/C36-2017 : Adhésion de nouveaux pays

La Conférence mandate le Président en exercice et le Secrétaire général à prendre tous contacts utiles au sein de l'espace francophone en vue d'une adhésion à la CONFESJES de l'ensemble des Etats et gouvernements membres ayant le français en partage.

Décision n°30/CONFESJES/C36-2017 : Accueil des prochaines sessions du Bureau et de la Conférence

La Conférence retient les pays suivants :

- 13^{ème} Réunion du Bureau (2018) : Togo
- 37^{ème} Conférence ministérielle et célébration du cinquantenaire (2019) : Maroc

Elle décide, en outre, de soumettre l'accueil des réunions statutaires à une procédure de candidature portée par les autorités gouvernementales.

Décision n°31/CONFESJES/C36-2017 : Dispositif des APEJ

La Conférence apprécie les avancées réalisées dans la gestion du dispositif de gestion des Appuis à la Promotion Elite Jeunes (APEJ) du Programme EPS/Sport.

Elle donne mandat au Bureau et au Secrétaire général d'explorer la possibilité de mettre en place un cadre global de pilotage en s'inspirant du modèle du PPEJ.

Décision n°32/CONFES/C36-2017 : Accompagnement des lauréats

La Conférence a pris note des résultats provisoires obtenus dans la phase pilote du programme d'accompagnement des lauréats des Jeux de la Francophonie et de soutien aux athlètes francophones qualifiés aux Jeux Olympiques de 2016.

Elle donne mandat au Bureau et au Secrétaire général, en tenant compte des conclusions de la revue à mi-parcours sur cette composante, d'explorer des possibilités de coopération renforcée avec l'OIF pour une plus grande efficacité dans l'appui aux sportifs francophones vers l'excellence et la haute performance.

Décision n°33/CONFES/C36-2017 : Conférence internationale sur la relance de l'EPS dans les différents ordres d'enseignement.

La Conférence se félicite de l'engagement renouvelé de la République du Bénin à accueillir, en août 2017, la Conférence internationale sur la relance de l'EPS à l'école d'une part et, d'autre part, du large consensus international sur les objectifs.

Elle invite le Bureau et le Secrétaire général à saisir toutes les opportunités pouvant contribuer au succès de la rencontre et à mobiliser toutes les expertises francophones pour la consolidation des termes de référence.

Décision n°34/CONFES/C36-2017 : Nouveaux locaux servant de siège

La Conférence a pris note de l'inauguration des nouveaux locaux mis par le Gouvernement du Sénégal à la disposition de la CONFES pour lui servir de siège, en vertu de l'accord de siège.

Tenant compte de l'impact de cette acquisition sur le rayonnement et le fonctionnement de l'organisation, la Conférence renouvelle sa profonde gratitude à la République du Sénégal et charge le Président en exercice de se rendre à Dakar pour renouveler aux hautes Autorités sénégalaises les remerciements de la CONFES, comme l'avait déjà bien fait le Ministre de la Jeunesse et des Sports du Royaume du Maroc.

Décision n°35/CONFES/C36-2017 : Organisation des archives de la CONFES

La Conférence approuve le projet de création, au siège de la CONFES, d'un centre de ressources documentaires physiques et numériques retraçant l'expérience de l'Organisation.

Elle invite le Bureau et le Secrétaire général à veiller à la bonne exécution dudit projet et à informer les Etats et gouvernements membres des opportunités qui seront offertes en termes de communication et de recherche.

Décision n°36/CONFES/C36-2017 : Stratégie de communication de la CONFES

La Conférence, réitérant son intérêt pour la valorisation et la visibilité des actions de l'organisation, apprécie les articulations techniques contenues dans le document portant stratégie de communication de la CONFES.

Elle invite le Bureau et le Secrétaire général à veiller à la mise en œuvre effective des actions identifiées en impliquant étroitement les Cellules nationales CONFES pour une meilleure information des jeunes et des sportifs dans les Etats et gouvernements membres.

Décision n°37/CONFÉJES/C36-2017 : Plaidoyer pour un plus grand rayonnement de la CONFÉJES

La Conférence, constatant les excellentes perspectives de développement de l'organisation ouverte par les Assises de Cotonou, charge le Président en exercice, en collaboration avec le Bureau, à entreprendre un plaidoyer auprès des gouvernements et institutions partenaires pour la mobilisation de ressources additionnelles et un soutien accru à la redynamisation de l'organisation.

Décision n°38/CONFÉJES/C36-2017 : Conférence internationale des Ministres et Hauts fonctionnaires responsables de l'Éducation Physique et du Sport (MINEPS VI)

La Conférence prend bonne note des objectifs et du plan d'action contenu dans le document préparatoire de la Conférence internationale des Ministres et Hauts fonctionnaires responsables de l'Éducation Physique et du Sport MINEPS VI.

Elle appelle les Ministres francophones à y participer massivement et à contribuer à l'émergence d'une éducation physique de qualité.

Décision n°39/CONFÉJES/C36-2017 : Situation socio-politique en RDC

La Conférence a pris acte du plaidoyer relatif à la situation socio-politique en République Démocratique du Congo et appelle les Etats et gouvernements membres de la CONFÉJES à s'impliquer pour un aboutissement heureux du processus dans des conditions apaisées.

Décision n°40/CONFÉJES/C36-2017 : Accès aux droits de retransmission des événements sportifs

La Conférence s'est saisie des difficultés qu'éprouvent certains Etats et gouvernements membres d'accéder aux droits de retransmission des événements sportifs majeurs, singulièrement la Coupe d'Afrique des Nations qu'organise la Confédération Africaine de Football.

Elle donne mandat au Président en exercice et au Secrétaire général de prendre contact avec les nouvelles Autorités de la CAF en vue de solutions concertées pouvant lever les différentes contraintes identifiées.

Décision n°41/CONFÉJES/C36-2017 : Initiative Libres ensemble

La Conférence, constatant la persistance des phénomènes de violences, d'extrémisme et de radicalisation qui impactent négativement sur la situation et l'avenir des jeunes, invite le Bureau et le Secrétaire général, à renforcer le dialogue avec les organisations de jeunesse dans le sens de la promotion de la culture de la paix, tel que stipulé dans *l'Engagement dans la mise en œuvre de la campagne francophone, Libre ensemble* et dans *l'appel aux jeunes francophones pour la paix et contre l'extrémisme*, adoptés par la 12^{ème} Réunion du Bureau (Bamako, mars 2016).

Motion de félicitations à des membres du Secrétariat général en fin de mandat

La Conférence félicite :

- Monsieur Ciré LO (Sénégal), Conseiller Technique, qui a quitté ses fonctions à l'expiration de son mandat ;
- Monsieur Macodé NDIAYE (Sénégal), Directeur des Programmes Jeunesse, devant épuiser son mandat le 31 août 2017 ;
- Monsieur Thierry Guiro GNACHOUE (Côte d'Ivoire), Directeur Adjoint des Programmes EPS/Sport, devant épuiser son mandat le 31 août 2017.

Ils ont, en effet, apporté à l'institution leur compétence et leur dévouement, contribuant largement, ainsi que souligné par le Secrétaire général à l'excellente image de la CONFESJES, à la qualité de ses réalisations et à l'efficacité de sa gestion.

La Conférence étend cette expression de gratitude à leurs Gouvernements respectifs qui ont accepté de les mettre à disposition et leur souhaite un parfait accomplissement dans leur vie professionnelle et personnelle ultérieure.

Fait à Cotonou, le 21 avril 2017

La Conférence

Motion de gratitude et de déférence à Monsieur le Président de la République du Bénin

La 36^{ème} Conférence ministérielle de la CONFESJES, réunie à Cotonou (République du Bénin), les 20 et 21 avril 2017,

Considérant l'accueil chaleureux dont ses membres ont été l'objet, depuis leur arrivée à Cotonou,

Considérant les excellentes conditions de séjour et de travail qui leur ont été offertes,

Adresse à Son Excellence, **Monsieur Patrice TALON**, Chef de l'Etat, Président de la République du Bénin sa très profonde gratitude et ses hommages les plus déférents pour le soutien inestimable et la volonté politique très forte qui ont garanti le succès de la Réunion.

Les participants remercient également le Peuple Béninois pour son sens élevé de l'hospitalité et pour toutes les marques d'attention dont ils ont été l'objet.

Fait à Cotonou, le 21 avril 2017

La Conférence

Motion de remerciements à Monsieur le Ministre des Sports de la République du Bénin

La 36^{ème} Conférence ministérielle de la CONFEJES, réunie à Cotonou (République du Bénin), les 20 et 21 avril 2017,

Considérant l'accueil chaleureux dont ses membres ont été l'objet, depuis leur arrivée à Cotonou,

Considérant les excellentes conditions de séjour et de travail qui leur ont été offertes,

Adresse ses sincères remerciements à **Monsieur Oswald HOMEKY**, Ministre des Sports de la République du Bénin et Président en exercice de la CONFEJES, pour son engagement personnel, sa détermination et son sens élevé de la solidarité qui ont permis la tenue effective de la 36^{ème} Conférence ministérielle dans les conditions prévues par les dispositions statutaires pertinentes de l'organisation.

La Conférence confond dans cette expression de gratitude, les membres du Comité national préparatoire et d'organisation pour leur professionnalisme et leur sens élevé de responsabilité dans l'exécution de leur mission.

Fait à Cotonou, le 21 avril 2017

La Conférence